



## Communication sur le Progrès 2017



NOUS SOUTENONS  
LE PACTE MONDIAL

Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.



## **Les 10 Principes du Global Compact**

---

### Droits de l'homme

Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence

Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

### Normes du travail

Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants

Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

### Environnement

Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement

Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

### Lutte contre la corruption

Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

DDR 2017 : [https://www.saint-gobain.com/sites/sgcom.master/files/saint-gobain\\_document\\_de\\_reference\\_2017\\_.pdf](https://www.saint-gobain.com/sites/sgcom.master/files/saint-gobain_document_de_reference_2017_.pdf)

Les Principes de Comportement et d'Action : [https://www.saint-gobain.com/sites/sgcom.master/files/principes\\_fr.pdf](https://www.saint-gobain.com/sites/sgcom.master/files/principes_fr.pdf)



## Implanter les 10 principes dans la Stratégie et les Opérations

### Critère 1 : La COP décrit l'intégration dans les fonctions stratégiques et les unités opérationnelles

La RSE est portée au niveau du Groupe par le Secrétaire Général et la Direction RSE. Ils supervisent l'implantation opérationnelle de la RSE.

Les Principes de Comportement et d'Action, le code de conduite éthique du Groupe Saint-Gobain, sont diffusés à tous les collaborateurs ; ils dominent toutes les activités et opérations du Groupe et agissent comme une référence pour chacun. Ils constituent le socle d'un développement responsable chez Saint-Gobain.

De plus, l'ambition stratégique du Groupe de réinventer l'habitat en alliant confort et durabilité place le développement durable au cœur des métiers de Saint-Gobain.

- DDR 2017, Chapitre 2

Les enjeux prioritaires en matière de RSE ont été synthétisés en 2016 autour de 4 grands thèmes envisagés sur le long-terme :

- Changement climatique ;
- Pratiques responsables des affaires ;
- Diversité ;
- Santé et sécurité.

2 enjeux RSE complémentaires liés au développement du Groupe ont également été formalisés :

- Economie circulaire ;
- Création de valeur locale.

- DDR 2017, Section 1.5 du Chapitre 2

Les sociétés du Groupe appliquent les lois et règlements en vigueur dans le ou les pays où elles exercent leur activité. Saint-Gobain s'engage néanmoins souvent au-delà des requis légaux pour se rapprocher des meilleures pratiques en business et des recommandations émises en *soft law*.

- DDR 2017, Section 2, Chapitre 1

### Critère 2 : La COP décrit la mise en œuvre dans la chaîne de valeur

La cartographie des risques RSE est effectuée à plusieurs niveaux dans le Groupe. Le plan de vigilance pratiqué par Saint-Gobain est présenté dans le DDR 2017: il se décline en 3 politiques qui ont trait aux activités et aux achats du Groupe:

- La procédure d'évaluation des risques en matière des droits humains;
- Le Référentiel Environnement, Hygiène industrielle-santé et sécurité au travail (EHS);
- La politique Achats Responsables.

Dans le cadre de la politique Achats Responsables, la Charte Fournisseurs permet de communiquer sur les attentes du Groupe et pose les bases d'un partenariat en ligne avec la vision RSE de Saint-Gobain. Des procédures de mise en conformité peuvent être engagées.

- DDR 2017, Section 2.1 du Chapitre 10

Ces outils aident Saint-Gobain à assurer le développement durable de ses activités, en maîtrisant l'impact environnemental, social et sociétal de ses procédés, produits et services sur l'ensemble de leur cycle de vie.



## Politiques et procédures fiables concernant les Droits de l'Homme

### Critère 3 : La COP décrit des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des Droits de l'Homme

Le Groupe est engagé dans le respect et la promotion des droits humains. Les Principes de Comportement et d'Action sont directement basés sur la Charte internationale des droits de l'homme et les conventions applicables de l'Organisation Internationale du Travail :

- Principe de Respect de la légalité : « Les sociétés du Groupe appliquent en toutes matières les lois et règlements en vigueur dans le ou les pays où elles exercent leur activité ».
- Principe de Respect des droits des employés : « Les sociétés du groupe [...] s'interdisent de recourir au travail forcé, au travail obligatoire et au travail des enfants, de manière directe ou indirecte ou par l'intermédiaire de sous-traitants » ; « Elles s'interdisent de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de leurs employés, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail ».

Les Principes sont relatifs à toutes les entités du Groupe ; ils en sont une condition d'appartenance. Ils font office d'engagement public en matière de droits humains.

Saint-Gobain a adhéré au Pacte Mondial en 2003. En 2008, Pierre-André de Chalendar (PDG) signait la déclaration de soutien des dirigeants d'entreprises aux droits de l'Homme.

### Critère 4 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer des Droits de l'Homme

La cartographie des risques en matière de droits humains fait partie du plan de vigilance du Groupe Saint-Gobain.

- DDR 2017, Section 1.2 du Chapitre 4 et Section 2.1 du Chapitre 10

Un questionnaire d'évaluation inspiré de l'*Human Rights Compliance Assessment (HRCA)* du *Danish Institute for Human Rights* est complété par toutes les Délégations Générales afin d'identifier les risques liés aux activités du Groupe. De plus, l'identification de pays « à risque » permet la gestion en direct des questions importantes à travers un questionnaire spécifique.

La formation en *e-learning* *Adhere*, relative aux Principes de Comportement et d'Action, sensibilise et forme sur le respect des droits de l'homme.

### Critère 5 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux droits de l'Homme

Le programme de conformité et les procédures d'audit interne permettent l'évaluation et le contrôle du respect des principes relatifs aux droits humains. Les questionnaires mentionnés font également office de *reporting* Monde sur le sujet des droits de l'homme.

Les sociétés du Groupe s'assurent de l'âge de leurs collaborateurs en procédant, le cas échéant, à des vérifications complémentaires, en relation avec l'administration locale.

Depuis 2014, le Groupe a renforcé la collecte des informations sur la discrimination.

- DDR 2017, Section 1.2 du Chapitre 4

Les systèmes d'alerte professionnelle sont également présents en qualité de voie de recours, dans le cas où un collaborateur serait témoin ou victime d'une atteinte aux droits de l'homme et voudrait en faire le signalement.



## Politiques et procédures fiables concernant les Normes du travail

---

### **Critère 6 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine des normes du travail**

Les Principes de Comportement et d'Action font référence aux Standards de l'OIT et intègrent les droits fondamentaux qui y sont défendus :

- Principe de Respect des droits des employés : « Les sociétés du groupe veillent scrupuleusement au respect des droits des employés, elles assurent un dialogue social actif » ; « Les sociétés du Groupe [...] s'interdisent de pratiquer quelque discrimination que ce soit à l'égard de leurs employés, au recrutement, à l'embauche, durant l'exécution ou à la fin de leur contrat de travail »..

- Principe de Respect des droits des employés : « Les sociétés du groupe [...] s'interdisent de recourir au travail forcé, au travail obligatoire et au travail des enfants, de manière directe ou indirecte ou par l'intermédiaire de sous-traitants ».

- Principe de Respect des personnes : « Implique le respect des pluralismes et des cultures et ouverture à toutes les origines ».

### **Critère 7 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs au travail**

Les Délégations Générales veillent à ce que le droit d'association soit respecté lorsqu'il est autorisé dans le pays d'activité, ou tentent lorsque ce n'est pas le cas de faire dialoguer les salariés autrement. Les fournisseurs sont engagés à réaliser des efforts dans ce sens à travers la Charte Fournisseurs auxquels ils adhèrent.

En matière de diversité le « Programme OPEN – *Our People in an Empowering Network* » a parmi l'une des quatre priorités d'actions « poursuivre la diversification de nos équipes ». Les chiffres en matière de genre, handicap, nationalité et générations sont régulièrement suivis.

- DDR 2017, Section 3.2.2 du Chapitre 4 et Section 2.4 du Chapitre 5

En termes de mixité, une politique volontariste est engagée sur les thèmes du recrutement et de la promotion professionnelle. De plus, les réseaux de femmes, comme *Women In Network*, encouragent les carrières des femmes au sein du groupe ; un e-learning de sensibilisation « Gender balance » a été diffusé largement.

- DDR 2017, Section 3.2.2 du Chapitre 4

### **Critère 8 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés aux normes du travail**

Le programme de conformité et les procédures d'audit interne permettent l'évaluation et le contrôle du respect des normes du travail. Un dialogue régulier est tenu avec les instances représentatives du personnel pour détecter d'éventuels manquements aux normes du travail.

Les indicateurs relatifs à la diversité, aux relations sociales et aux valeurs du Groupe sont disponibles à la Section 2.4 du Chapitre 5 du DDR 2017.



## Politiques et procédures fiables concernant la Protection de l'environnement

---

### **Critère 9 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine du respect de l'environnement**

Selon le volet des Principes de Comportement et d'Action portant sur le Respect de l'Environnement, « Les sociétés du Groupe s'inscrivent dans une démarche active de protection de l'environnement ».

Ainsi, Saint-Gobain affiche son ambition stratégique de développer des solutions innovantes répondant aux besoins du confort tout en préservant les ressources naturelles. Les enjeux du développement durable ont ainsi été intégrés dans le programme Multi-Confort.

- DDR 2017, Section 2.2 du Chapitre 2

Saint-Gobain est signataire de divers engagements pour le climat et l'environnement : l'Appel de Paris, « *French Business Climate Pledge* », « *Task Force on Financial Disclosure* », « *Global Climate Action Agenda* », « *CEO Water Mandate* » et « *Caring for Climate* ». De plus, le Groupe est membre fondateur de l'« Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction » lancée pendant la COP21, qui vise à établir une feuille de route commune pour les acteurs du secteur afin de promouvoir les bâtiments efficaces énergiquement et peu émissifs en gaz à effet de serre.

- DDR 2017, Section 2.3.1 du Chapitre 2

Notre Charte EHS pose un objectif de zéro accident environnemental et de réduction maximale de l'impact des activités sur l'environnement.

- DDR 2017, Section 1.3 du Chapitre 4

Depuis 2015 le Groupe dispose d'une Politique de Gestion durable des ressources qui vient s'ajouter à la Politique Energie, Emissions atmosphériques et Changement climatique depuis 2014 ainsi qu'à la politique et au Standard Eau pour l'économie et le recyclage de l'eau depuis 2011.

### **Critère 10 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la gestion de l'environnement**

La Direction EHS veille à ce que la filière Recherche et Développement intègre les préoccupations sanitaires et environnementales dans ses cahiers des charges. En complément le groupe implique sa chaîne d'approvisionnement dans sa démarche de réduction de l'impact environnemental et engage ses fournisseurs à réduire leurs émissions dans l'air et leur empreinte eau.

La démarche d'éco-innovation, basée sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) est développée au sein du Groupe dans une optique de compréhension du marché et de recherche de solutions.

- DDR 2017, Section 2.2.1.b du Chapitre 4

Depuis janvier 2016, un prix interne du carbone est en place dans l'ensemble des activités du Groupe pour aider au pilotage des actions de réduction des émissions de CO2 portant sur les investissements.

- DDR 2017, Section 2.3.1 du Chapitre 1

### **Critère 11 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à la gestion durable de l'environnement**

Le Standard EvE permet l'alerte et la gestion des événements environnementaux.

- DDR 2017, Section 2.3.5 du Chapitre 4

Saint-Gobain met à profit une méthodologie développée en interne permettant d'estimer les émissions de gaz à effet de serre évités grâce à ses solutions d'isolation dans le monde.

- dès trois mois d'utilisation en moyenne, les solutions du Groupe compensent les émissions liées à leur production. Au-delà de ces trois mois, les gains continuent à s'accumuler.

Le *reporting* des indicateurs environnementaux sur l'ensemble du Groupe est disponible dans la Section 2.4 du Chapitre 5 du DDR.



## Politiques et procédures fiables concernant la lutte contre la corruption

---

### **Critère 12 : La COP formule des engagements, stratégies ou politiques précis dans le domaine de l'anti-corruption**

Les Principes de Comportement et d'Action affirment une tolérance zéro des sociétés du Groupe envers la corruption. Celles-ci « rejettent toute forme de corruption active ou passive dans les transactions nationales comme dans les transactions internationales ».

Ce document, dont l'acceptation est une condition d'appartenance au Groupe fait référence à la Convention de l'OCDE du 17 décembre 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers.

Saint-Gobain est membre du Forum des entreprises engagées au sein de Transparency International France. A ce titre, le Groupe s'engage à refuser et combattre la corruption sous toutes ses formes, et à mettre en place un dispositif de prévention solide inspiré des meilleures pratiques en vigueur dans le monde de l'entreprise.

### **Critère 13 : La COP décrit les systèmes de management en place pour intégrer les principes relatifs à la lutte contre la corruption**

Le programme de conformité du Groupe s'articule notamment autour de la prévention de la corruption : un programme d'actions et de bonnes pratiques est piloté et mis en œuvre dans les filiales du Groupe, avec pour objectif notamment de prévenir le risque lié aux transactions commerciales internationales, à la corruption passive et active, ainsi qu'aux relations avec les agents publics et le secteur privé. Il est diffusé grâce à des politiques internes :

- Politique de lutte contre la corruption
- Politique cadeaux et invitations
- Politique conflits d'intérêts

et également grâce à des outils de formation :

- en ligne : la formation en *e-learning* « Act », sur le respect de la politique contre la corruption a vocation à être suivie par tous les cadres du Groupe ;
- en présentiel : des séminaires conformité sont organisés tout au long de l'année.

Il fait l'objet d'un suivi par le réseau conformité.

- DDR 2017, Section 1.1, Chapitre 4 « La culture de conformité »

Un guide pratique consacré à la prévention de la corruption a de plus été traduit en plusieurs langues et a été diffusé (le « Fil anti-corruption »).

### **Critère 14 : La COP décrit les mécanismes de contrôle et d'évaluation en place pour l'intégration des principes liés à l'anti-corruption**

Le respect de la conformité, et notamment de la lutte anti-corruption est soumis au contrôle interne.

La cartographie des risques RSE réalisée dans le cadre de la Politique Achats Responsables se concentre notamment sur les risques liés à la lutte contre la corruption. A la suite de cette cartographie, un dialogue avec les fournisseurs à risque est engagé, des plans d'action sont mis en place et les acheteurs Saint-Gobain se réservent le droit de mettre un terme aux relations commerciales non conformes à leurs exigences.

Les systèmes d'alerte professionnelle sont également disponibles pour recueillir les signalements ayant trait à la lutte contre la corruption.



## Agir pour soutenir les objectifs plus larges des Nations Unies

### **Critère 15 : La COP décrit les contributions du cœur de métier aux objectifs et problématiques plus larges de l'ONU**

Le Groupe Saint-Gobain s'est investi de la promotion de la construction durable via la création de l'« Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction » et par la prise de parole fréquente de Pierre-André de Chalendar : « en tant que leader mondial de l'habitat, nous avons une responsabilité et un pouvoir d'influence pour amener le monde de la construction sur une trajectoire bas carbone » (l'Opinion, décembre 2017 : <https://goo.gl/ftyhCr>). Ainsi, le Groupe cherche à intégrer complètement son secteur d'activité dans des problématiques de développement durable.

De plus, nous menons avec des organisations diverses des actions pour la préservation des forêts, le développement de l'économie circulaire, et la lutte contre la corruption.

- DDR 2017, Section 2.3 du Chapitre 1

Pour intégrer les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans sa démarche RSE, Saint-Gobain s'est appuyé sur l'analyse de matérialité, son dialogue avec les parties prenantes et sa connaissance de sa chaîne de valeur. Les 17 ODD ont été classés en trois niveaux de lien avec la stratégie et les activités du Groupe : en lien avec la stratégie, avec un lien modéré ou liés à une activité spécifique du Groupe ou non prioritaires.

Saint-Gobain reconnaît l'importance de l'ODD 17, partenariat pour la réalisation des objectifs, et développe des partenariats multi parties prenantes pour mobiliser à la réalisation des ODD.

- Voir tableau de correspondance du DDR 2017, Section 2.2 du Chapitre 5

### **Critère 16 : La COP décrit des investissements stratégiques sociaux et de philanthropie**

Tous les collaborateurs du Groupe peuvent être force de proposition et parrainer des actions via des ONGs pour la Fondation d'entreprise

internationale Saint-Gobain Initiatives. La Fondation a été créée en 2008. Sur la période 2008-2017, 148 projets ont été soutenus, représentant un engagement de la Fondation de 9,8 millions d'euros. En 2017, sa dotation a été portée à 1,3 million d'euros par an.

- DDR 2017 Section 4.3.2, Chapitre 4

Des fondations ont également été initiées en Amérique du Nord, en Inde ou au sein de certaines activités afin de soutenir des causes sociales locales.

- DDR 2017, Section 4.3.4 du Chapitre 4

Le Groupe s'engage finalement dans des actions de mécénat culturel, artistique, éducatif et d'intérêt général.

- DDR 2017, Section 4.3.5 du Chapitre 4

### **Critère 17 : La COP décrit une prise de position et un engagement en matière de politique publique**

Le Groupe participe aux débats publics sur les enjeux qui sont stratégiques pour son activité et son environnement. Ainsi, la Compagnie de Saint-Gobain et la plupart des filiales du Groupe adhèrent à des associations professionnelles représentant leur industrie au niveau national ou supra national. Par ailleurs, la Compagnie de Saint-Gobain s'implique directement dans des associations professionnelles représentant les entreprises françaises. Les Activités coopèrent également avec diverses associations ou organisations locales impliquées dans des problématiques environnementales, réglementaires, sociales, sociétales ou économiques. Les différentes Activités et filiales disposent de procédures internes visant à s'assurer que les participations aux associations sont connues et référencées et que les salariés qui les représentent dans les associations sont formés aux règles de droit de la concurrence.

Afin d'être au plus proche des réflexions en cours au niveau national et international sur l'environnement et le développement durable, et



de pouvoir faire bénéficier de son expérience d'industriel sur ces sujets, le Groupe Saint-Gobain est un participant actif de plusieurs initiatives telles que le One Planet Summit tenu en décembre 2017 et le Task Force on Financial Disclosure du G20. De plus, le Groupe a mis en place un prix interne du carbone pour accélérer sa transition vers des technologies bas-carbone : cela permet d'évaluer l'impact actuel ou potentiel d'un prix du carbone réglementaire sur les activités du Groupe, d'identifier des opportunités de croissance dans des secteurs à bas-carbone, de réorienter des investissements industriels et R&D, et de hiérarchiser les actions de réduction des émissions de CO2.

#### **Critère 18 : La COP décrit des partenariats et une action collective**

Saint-Gobain s'engage pour amener globalement le monde de la construction sur une trajectoire bas carbone. C'est pourquoi Saint-Gobain est membre fondateur de l'« Alliance mondiale pour les bâtiments et la construction » (GABC) et participe à son comité de pilotage. Cette alliance, lancée durant la COP21 par la France et l'UNEP (United Nations Environment Programme) vise à rapprocher les États, les collectivités locales, les entreprises de la construction et les associations

concernées autour d'une feuille de route pour faciliter la transition vers des bâtiments efficaces énergétiquement et peu émissifs en gaz à effet de serre. Au niveau mondial, moins de la moitié des contributions sur lesquelles se sont engagés les États afin de parvenir aux objectifs fixés par l'Accord de Paris intègrent des mesures sur les bâtiments, que ce soient pour les bâtiments neufs ou existants. Par son implication au sein du GABC, Saint-Gobain cherche à démontrer à l'ensemble des pays que les solutions techniques existent, tout particulièrement pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, quelle que soit la géographie concernée – pays chauds, pays froids, climats secs ou tropicaux – et que ces solutions sont abordables. Le GABC a organisé un symposium sur le bâtiment lors de la COP23. Dans le contexte du GABC, Saint-Gobain co-pilote les travaux pour définir des objectifs de décarbonation selon une approche « science based » pour le secteur de la construction.

Le Groupe a également initié un partenariat avec les Green Building Councils pour définir et promouvoir la construction durable.



## Gouvernance et leadership de la RSE

---

### **Critère 19 : La COP décrit l'engagement du Président et de la direction**

La RSE est complètement intégrée dans la stratégie par le top management du Groupe. Pierre-André de Chalendar a renouvelé son engagement pour un développement durable en 2017 :

« Notre positionnement est unique, et dans le secteur de la construction, en première ligne face aux enjeux du réchauffement climatique, des mutations démographiques, de l'urbanisation, Saint-Gobain s'affirme comme un pionnier. Efficacité énergétique, bâtiments zéro carbone, économie circulaire... Le secteur détient une partie de la réponse aux grands défis de notre temps. Et nous voulons en convaincre chacune de nos parties prenantes. Ainsi, nous concevons la croissance de notre Groupe dans le cadre d'une responsabilité forte et assumée. Saint-Gobain est un acteur impliqué dans son environnement, soucieux de renforcer sa contribution positive. Nous nous engageons pour limiter les impacts de nos activités, nous créons de la valeur locale et nous observons les meilleurs standards de conformité et de pratique responsable des affaires. »

- DDR 2017, « Message de Pierre-André de Chalendar, Président-Directeur Général de Saint-Gobain »

### **Critère 20 : La COP décrit l'adoption par le Conseil d'administration et la surveillance**

Parmi les Comités du Conseil d'administration, le Comité de la stratégie et de la RSE s'assure de la prise en compte des sujets de responsabilité sociale d'entreprise dans la définition de la stratégie du Groupe et dans sa mise en œuvre.

Sous l'égide du Conseil d'administration, un tableau de bord RSE liste les enjeux clés pour le Groupe, leurs indicateurs et les objectifs à remplir au court/moyen terme.

- DDR 2017, Section 2.1 du Chapitre 5

### **Critère 21 : La COP décrit l'implication des parties prenantes**

Le Groupe est à l'écoute de son écosystème afin de mettre régulièrement à jour les politiques et plans d'actions en matière de RSE. Dans le but de piloter un dialogue constructif, transparent et de confiance avec nos parties prenantes prioritaires, nous les catégorisons par enjeu.

- DDR 2017, Section 1.1.1 du Chapitre 2

En 2015, la réalisation de la matrice de matérialité du Groupe a requis une collaboration complète avec les parties prenantes internes et externes. Cette matrice est à l'origine de la définition des enjeux prioritaires du Groupe.

- DDR 2017, Section 1.5 du Chapitre 2

La Section 2.3 du Chapitre 5 du DDR montre la répartition de la création de valeur en fonction des attentes des parties prenantes.